

de nos chemins de fer. Pour montrer les effets de la diésélisation ferroviaire sur la consommation de charbon, il convient de relever que les chemins de fer, en 1949, consommaient 3,484,000 tonnes de charbon et en 1956, plus que 564,000 tonnes. En 1949, on comptait 754,000 jours-homme...

**M. le président:** A l'ordre! Je regrette d'interrompre le député mais il a épuisé son temps de parole.

**M. Fisher:** Monsieur le président...

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur le président, avant que l'honorable député de Port-Arthur prenne la parole, je tiens à m'élever contre une déclaration faite par l'honorable député de Bow-River. Je n'ai pas voulu l'interrompre durant son exposé. Le député de Bow-River a dit qu'il répondait à des observations que j'avais formulées à propos de la baisse de la production du charbon en Alberta. Au cours de mes observations d'hier, je n'ai pas fait la moindre mention de la situation du charbon en Alberta. J'ai parlé de la crise que traverse la Nouvelle-Écosse.

**M. Fisher:** Monsieur le président, ce matin, l'honorable député de Bow-River nous a fait un exposé de moralité politique à propos de l'Office fédéral du charbon. Il y a attaqué la réputation de gens qui sont censés être des libéraux, des membres du Crédit social et du PSD. Puisqu'on a permis de tels propos à l'honorable député, j'estime que je devrais moi aussi avoir la chance d'examiner la moralité politique de certaines personnes qui portent l'étendard du parti conservateur.

Puisque l'honorable député a semblé rattacher l'énergie et le pétrole et, par quelque vague manœuvre, établir un rapport entre cette question et la Saskatchewan, j'ai pensé que le meilleur sujet à traiter en premier serait celui de la Corporation du gaz naturel du Nord de l'Ontario, pour signaler aux députés en général et à l'honorable député de Bow-River en particulier que des membres de son parti politique, qu'on peut considérer comme un parti national, je pense, ont été impliqués dans certains achats, au point d'avoir été relevés des fonctions qu'ils occupaient au sein du cabinet ontarien.

Quant à la moralité publique, je dirai que nous avons connu, il y a plusieurs années, dans le Nord de l'Ontario, un véritable scandale...

**M. Aiken:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement. L'honorable député de Bow-River s'est peut-être momentanément éloigné du sujet du charbon. A ce moment-là vous l'avez rappelé à l'ordre. Il a établi un rapport

entre ses observations et le charbon et est revenu immédiatement à cette question. L'honorable député de Port-Arthur ne se donne même pas la peine d'essayer d'établir un rapport entre ses observations et la question du charbon. En se levant, il a déclaré son intention de parler de la moralité publique dans la province d'Ontario. J'estime que cette province n'est pas une province productrice de charbon dans le sens véritable de l'expression, et que l'honorable député ne saurait, d'aucune façon rattacher les observations qu'il vient de faire au crédit à l'étude.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur le président, si je puis dire un mot au sujet du rappel au Règlement, vu que Votre Honneur a rendu une décision dont le député de Bow-River n'a tenu aucun compte, puisqu'il a continué son discours, sans interruption de la part de qui que ce soit de ce côté-ci de la Chambre, discours dans lequel il a mené une attaque contre des hommes publics au sujet de questions qui n'ont aucun rapport ni de près ni de loin avec le charbon, il me semble que la minorité en cette Chambre devrait avoir le droit de se faire entendre au même titre que la majorité.

**M. Graftey:** Pourquoi le député n'a-t-il pas invoqué le Règlement à ce moment-là?

**L'hon. M. Walker:** Monsieur le président, à propos du rappel au Règlement...

**L'hon. M. Hellyer:** Le ministre est loquace ce matin—peut-être parce qu'on lui a rendu son canot. Le ministre ferait mieux d'être prudent.

**L'hon. M. Walker:** Si ce bon petit garçon de Trinity restait tranquillement assis en certaines occasions, nous le respecterions davantage. Je lui dirai qu'il aura l'occasion de répondre s'il a assez de courage pour se lever et prendre la parole.

**L'hon. M. Pickersgill:** Qui est président du comité?

**L'hon. M. Walker:** Monsieur le président, le rappel au Règlement tend à rectifier la situation. Si les observations du député de Bow-River étaient irrégulières, est-ce une raison pour permettre à un autre député de formuler d'autres observations irrégulières? Si le député de Bonavista-Twillingate s'était opposé à ce moment-là, je suis sûr que Votre Honneur aurait interrompu le député de Bow-River pour l'inviter à s'en tenir au sujet à l'étude. Comment les observations du député de Port-Arthur, si elles se poursuivent dans cette veine, pourraient-elles se rapporter à la question dont le comité est saisi actuellement? sauf votre respect, monsieur le président, j'aimerais rappeler que nous essayons de terminer les travaux de la présente session;